

Architecte d'intérieur - designer

RNCP35257 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/02/2021
Date d'échéance	10/02/2023

Certificateur(s)

AUTOGRAF · SIRET : 32520687800044

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFIP FORMATIONS	43261313100023	Former et organiser l'évaluation
AUVERGNE FORMATION	52425048700013	Former et organiser l'évaluation
CIFEP	89371474100012	Former et organiser l'évaluation
ECOLE D'ARTS APPLIQUES	79439110200058	Former et organiser l'évaluation
SARL EUROGRAPHIC	38169745700079	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification prépare à l'exercice du métier d'architecte d'intérieur-designer. L'architecte d'intérieur-designer imagine et développe des lieux de vie, d'événements, d'espaces tertiaires au sein de bâtiments déjà existants dans une démarche éthique et déontologique spécifique à son métier. Il réalise l'aménagement des espaces intérieurs en sélectionnant et en aménageant les cloisons, le mobilier, l'éclairage, le sens de la circulation dans les bâtiments...

En amont, l'architecte designer d'intérieur analyse le projet souhaité par son client (ou maître d'ouvrage) et identifie les contraintes du projet (budget, réglementation, délais...). Il représente le projet sous forme d'esquisses, de plans et d'images 3D et communique sa proposition au maître d'ouvrage. Il élabore ensuite les plans détaillés (plans, coupes, élévations, solutions techniques et d'implantation définitive) dans le respect des contraintes budgétaires, techniques et normes réglementaires afférentes au bâtiment. Une fois le projet validé par le maître d'ouvrage, l'architecte sélectionne les entreprises prestataires et bureaux d'études chargés de la réalisation matérielle du projet. Il planifie et coordonne les travaux confiés aux différents corps de métiers (entreprises de construction, de plomberie, d'électricité, de peinture, d'ébénisterie, de marbrerie...).

ACTIVITÉS VISÉES

Analyser la faisabilité d'un projet d'architecture et design d'intérieur

1. Identification des besoins et attentes du maître d'ouvrage (MOA) et des contraintes afférentes au projet, dans le cadre d'un appel d'offre public ou privé, ou d'une commande directe

2. Visite du bâtiment et des espaces intérieurs et analyse de la demande par rapport aux potentialités du site
3. Collecte des documents nécessaires à la faisabilité du projet d'architecture et design d'intérieur (documents réglementaires, plans techniques...)
4. Élaboration d'un rapport de faisabilité technique d'architecture et design d'intérieur
5. Contractualisation du projet d'architecture et design d'intérieur avec le MOA

Concevoir un projet d'architecture et design d'intérieur

1. Étude de projets similaires et des références dans le domaine concerné
2. Sélection d'une idée (parti pris) d'architecture et design d'intérieur en adéquation avec le projet et avec le cadre bâti
3. Définition des techniques constructives retenues, des ambiances, des espaces, des agencements et des matériaux employés
4. Réalisation de dessins techniques et de maquettes volumes d'études
5. Présentation de la démarche conceptuelle et créative du projet d'architecture et design d'intérieur au client pour validation
6. Consultation des bureaux d'études et des prestataires corps de métiers
7. Veille réglementaire et technologique afférentes à l'architecture intérieure
8. Réalisation des plans, coupes, élévations aux échelles adéquates, de visuels 3D et de maquettes volume
9. Définition des matériaux à employer, des coloris, des éclairages prévus dans les espaces intérieurs et des mobiliers
10. Argumentation et présentation du projet d'architecture et design d'intérieur au maître d'ouvrage pour validation définitive du programme

Piloter les travaux d'exécution d'architecture et design d'intérieur

1. Constitution d'un dossier d'appel d'offres auprès d'entreprises prestataires corps de métier et de bureaux d'études ingénierie
2. Recrutement des prestataires du projet d'architecture et design d'intérieur (maçonnerie, cloisonnerie, plâtrerie, menuiseries, peinture, plomberie, électricité/domotique, carrelage, serrurerie, ébénisterie...).
3. Planification des différentes phases d'intervention des corps de métiers sur le chantier d'architecture et design d'intérieur
4. Organisation des travaux du chantier d'architecture et design d'intérieur
5. Management des équipes sur le chantier d'architecture et design d'intérieur, comptes-rendus de réunions de chantier et suivi du budget et du planning
6. Assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception des travaux d'architecture et design d'intérieur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Conduire un entretien avec le maître d'ouvrage, en identifiant ses besoins, ses attentes et ses contraintes (budget du MOA, délais, contraintes administratives, environnementales, écologiques, d'accessibilité...), afin de poser les bases de la collaboration du projet d'architecture et design d'intérieur
2. Réaliser une visite du bâtiment et des espaces intérieurs, en effectuant des relevés de plans et des repérages photos, afin d'analyser l'état du bâtiment et les potentialités spatiales au regard du projet d'architecture et design d'intérieur
3. Collecter les informations techniques, réglementaires, administratives, culturelles, sociologiques, économiques afférentes au projet, en sollicitant le maître d'ouvrage et les acteurs concernés (services techniques, mairies, associations...), afin de synthétiser l'ensemble des informations nécessaires à l'analyse du projet d'architecture et design d'intérieur et de réaliser des croquis d'intention
4. Consolider les informations issues de l'entretien avec le maître d'ouvrage, de la visite du bâtiment et de la collecte des pièces graphiques et techniques, en analysant et synthétisant les données, afin d'élaborer un rapport de faisabilité du projet d'architecture et design d'intérieur
5. Rédiger un contrat avec le maître d'ouvrage, en définissant un coût provisionnel du projet d'architecture intérieure et en respectant les données juridiques de la propriété intellectuelle, afin de définir les éléments de mission, leur chronologie et leur valorisation ainsi que les obligations réciproques du MOA et du Maître d'œuvre
6. Mettre en œuvre une veille sur les projets similaires au projet d'architecture et design d'intérieur, en s'appuyant sur son réseau professionnel et sur des recherches documentaires, afin d'identifier un « parti pris »
7. Identifier et définir les caractéristiques composantes du projet à concevoir (techniques constructives et ambiances, couleurs, matériaux, éclairage...), en utilisant les techniques de représentation adéquates, afin de présenter l'avant-projet sommaire d'architecture et design d'intérieur

8. Formaliser la démarche conceptuelle et créative du projet d'architecture et design d'intérieur en utilisant différents contenus (maquettes, croquis, images de références, schémas explicatifs, plans et coupes de principe...), afin de l'expliquer au maître d'ouvrage et d'obtenir sa validation
9. Réaliser une consultation des bureaux d'études et autres prestataires, afin de disposer d'une première enveloppe budgétaire du projet d'architecture et design d'intérieur
10. Organiser une veille réglementaire (sécurité, accessibilité, environnement) en s'appuyant sur différents outils et sources afin de proposer un projet d'architecture et design d'intérieur en conformité avec les réglementations
11. Réaliser des plans, coupes, élévations aux échelles adéquates, sous forme de visuels 3D et maquettes volume en tenant compte des réglementations en vigueur, afin de disposer des supports nécessaires à la construction du projet d'architecture et design d'intérieur
12. Définir l'ensemble des caractéristiques du projet d'aménagement intérieur (matériaux, coloris, mobilier, éclairage...) en tenant compte des normes environnementales, afin de disposer de l'ensemble des détails nécessaires à la réalisation du projet d'architecture et design d'intérieur
13. Argumenter et présenter le projet final d'architecture et design d'intérieur au maître d'ouvrage, comprenant des plans, coupes, élévations, des visuels 3D et une maquette volume générale, afin de lui faire valider cette phase de projet dans la perspective du lancement des appels d'offres aux entreprises prestataires et des travaux
14. Réaliser les pièces graphiques du projet (plans, coupes, élévations, détails des mobiliers...) et un descriptif détaillé de tous les travaux à réaliser par les entreprises prestataires, afin d'élaborer le dossier d'appel d'offres du projet d'architecture et design d'intérieur (CCAP et CCTP)
15. Analyser les offres d'entreprises, en conseillant le maître d'ouvrage et en préparant les documents nécessaires (marchés de travaux, actes d'engagement, planning contractuel...), afin de sélectionner les corps de métiers nécessaires au projet d'architecture et design d'intérieur (maçonnerie, cloisonnerie, plâtrerie, menuiseries, peinture, plomberie, électricité/domotique, carrelage, serrurerie, ébénisterie ...)
16. Élaborer le planning contractuel des travaux du chantier d'architecture intérieure, en phasant les interventions des différents corps de métiers dans le temps, afin de cadrer la réalisation du projet d'architecture et design d'intérieur
17. Organiser la préparation du chantier, en fixant des objectifs communs et individuels aux équipes et des réunions intermédiaires, afin de mettre en place un système de supervision des travaux
18. Manager les équipes sur le chantier d'architecture et design d'intérieur, à partir du planning, des documents fournis aux entreprises et des objectifs fixés, afin de coordonner le bon avancement des travaux entre les différents corps de métier
19. Finaliser le chantier d'architecture et design d'intérieur en rédigeant un procès-verbal de réception des travaux afin de valider les travaux réalisés, et signé par le MOA

Blocs de compétences

RNCP35257BC01 — Analyser la faisabilité d'un projet d'architecture et design d'intérieur

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1 : Conduire un entretien avec le maître d'ouvrage, en identifiant ses besoins, ses attentes et ses contraintes (budget du MOA, délais, contraintes administratives, environnementales, écologiques, d'accessibilité...), afin de poser les bases de la collaboration du projet d'architecture et design d'intérieur
- C2 : Réaliser une visite du bâtiment et des espaces intérieurs, en effectuant des relevés de plans et des repérages photos, afin d'analyser l'état du bâtiment et les potentialités spatiales au regard du projet d'architecture et design d'intérieur
- C3 : Collecter les informations techniques, réglementaires, administratives, culturelles, sociologiques, économiques afférentes au projet, en sollicitant le maître d'ouvrage et les acteurs concernés (services techniques, mairies, associations...), afin de synthétiser l'ensemble des informations nécessaires à l'analyse du projet d'architecture et design d'intérieur et de réaliser des croquis d'intention
- C4 : Consolider les informations issues de l'entretien avec le maître d'ouvrage, de la visite du bâtiment et de la collecte des pièces graphiques et techniques, en analysant et synthétisant les données, afin d'élaborer un rapport de faisabilité du projet d'architecture et design d'intérieur
- C5 : Rédiger un contrat avec le maître d'ouvrage, en définissant un coût provisionnel du projet d'architecture intérieure et en respectant les données juridiques de la propriété intellectuelle, afin de définir les éléments de mission,

leur chronologie et leur valorisation ainsi que les obligations réciproques du MOA et du Maître d'œuvre

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle

à partir d'un projet sur un bâtiment sélectionné par le candidat ou donné : rédaction d'un rapport de faisabilité du projet avec esquisse

- Etudes de cas

sur la rédaction de contrats à destination du maître d'ouvrage sur des projets d'architecture et design d'intérieur.

- Présentation de l'analyse de faisabilité et

des études de cas

à l'oral devant un Jury composé de deux professionnels experts de l'architecture intérieure (une personne en interne et une personne externe à l'autorité certificative).

Cette évaluation donne lieu à un certificat de bloc.

RNCP35257BC02 — Concevoir un projet d'architecture et design d'intérieur

LISTE DE COMPÉTENCES

C6 : Mettre en œuvre une veille sur les projets similaires au projet d'architecture et design d'intérieur, en s'appuyant sur son réseau professionnel et sur des recherches documentaires, afin d'identifier un « parti pris »

C7 : Identifier et définir les caractéristiques composantes du projet à concevoir (techniques constructives et ambiances, couleurs, matériaux, éclairage...), en utilisant les techniques de représentation adéquates, afin de présenter l'avant-projet sommaire d'architecture et design d'intérieur

C8 : Formaliser la démarche conceptuelle et créative du projet d'architecture et design d'intérieur en utilisant différents contenus (maquettes, croquis, images de références, schémas explicatifs, plans et coupes de principe...), afin de l'expliquer au maître d'ouvrage et d'obtenir sa validation

C9 : Réaliser une consultation des bureaux d'études et autres prestataires, afin de disposer d'une première enveloppe budgétaire du projet d'architecture et design d'intérieur

C10 : Organiser une veille réglementaire (sécurité, accessibilité, environnement) en s'appuyant sur différents outils et sources afin de proposer un projet d'architecture et design d'intérieur en conformité avec les réglementations

C11 : Réaliser des plans, coupes, élévations aux échelles adéquates, sous forme de visuels 3D et maquettes volume en tenant compte des réglementations en vigueur, afin de disposer des supports nécessaires à la construction du projet d'architecture et design d'intérieur

C12 : Définir l'ensemble des caractéristiques du projet d'aménagement intérieur (matériaux, coloris, mobilier, éclairage...) en tenant compte des normes environnementales, afin de disposer de l'ensemble des détails nécessaires à la réalisation du projet d'architecture et design d'intérieur

C13 : Argumenter et présenter le projet final d'architecture et design d'intérieur au maître d'ouvrage, comprenant des plans, coupes, élévations, des visuels 3D et une maquette volume générale, afin de lui faire valider cette phase de projet dans la perspective du lancement des appels d'offres aux entreprises prestataires et des travaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle

à partir d'un projet sur un bâtiment sélectionné par le candidat ou donné : réalisation d'un avant-projet définitif sous forme de planches, supports informatiques ou maquettes volumes sur un bâtiment sélectionné par le candidat ou donné.

- Présentation de l'avant-projet à l'oral devant un Jury composé de deux professionnels experts de l'architecture intérieure (une personne en interne et une personne externe à l'autorité certificative).

Cette évaluation donne lieu à un certificat de bloc.

RNCP35257BC03 — Piloter les travaux d'exécution d'architecture et design d'intérieur

LISTE DE COMPÉTENCES

C14 : Réaliser les pièces graphiques du projet (plans, coupes, élévations, détails des mobiliers...) et un descriptif détaillé de tous les travaux à réaliser par les entreprises prestataires, afin d'élaborer le dossier d'appel d'offres du projet d'architecture et design d'intérieur (CCAP et CCTP)

C15 : Analyser les offres d'entreprises, en conseillant le maître d'ouvrage et en préparant les documents nécessaires (marchés de travaux, actes d'engagement, planning contractuel...), afin de sélectionner les corps de métiers nécessaires au projet d'architecture et design d'intérieur (maçonnerie, cloisonnerie, plâtrerie, menuiseries, peinture, plomberie, électricité/domotique, carrelage, serrurerie, ébénisterie ...)

C16 : Élaborer le planning contractuel des travaux du chantier d'architecture intérieure, en phasant les interventions des différents corps de métiers dans le temps, afin de cadrer la réalisation du projet d'architecture et design d'intérieur

C17 : Organiser la préparation du chantier, en fixant des objectifs communs et individuels aux équipes et des réunions intermédiaires, afin de mettre en place un système de supervision des travaux

C18 : Manager les équipes sur le chantier d'architecture et design d'intérieur, à partir du planning, des documents fournis aux entreprises et des objectifs fixés, afin de coordonner le bon avancement des travaux entre les différents corps de métier

C19 : Finaliser le chantier d'architecture et design d'intérieur en rédigeant un procès-verbal de réception des travaux afin de valider les travaux réalisés, et signé par le MOA

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Études de cas sur le pilotage d'un chantier d'architecture intérieure.
- Présentation des études de cas à l'oral devant un Jury composé de deux professionnels experts de l'architecture intérieure (une personne en interne et une personne externe à l'autorité certificative).

Cette évaluation donne lieu à un certificat de bloc.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'architecte d'intérieur-designer

exerce son activité dans des structures de tailles variées. Il intervient dans différents secteurs : habitat, commerce, domaine du luxe,

événements, domaine de la santé, musées et lieux de culture, hôtellerie, restauration, bureaux, espaces urbains, lieux de formation et d'enseignement, lieux de loisirs, banques, services publics...

Il évolue dans différents types de structures :

agence d'architecture ou d'architecture d'intérieur ; agence de design global, d'évènementiel ou de scénographie d'expositions ; bureau d'études d'une enseigne commerciale, d'un promoteur ; organisme exerçant pour le compte de collectivités locales ou de l'État...

Il peut aussi exercer son activité en tant qu'indépendant travaillant pour les structures décrites plus haut ou pour des particuliers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Architecte d'intérieur
- Architecte d'Intérieur-Designer
- Architecte d'Intérieur-Designer
- Scénographe
- Architecte d'intérieur responsable bureau d'études
- Chef de projet Architecte Designer d'intérieur
- Chargé d'études Architecte Designer d'intérieur
- Architecte d'intérieur chargé d'affaires
- Designer espaces événements
- Scénographe en architecture
- Scénographe d'expositions
- Scénographe d'événements
- Concepteur d'espaces de vie, de travail, de commerce, de loisirs...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Si l'exercice de la profession d'architecte d'intérieur n'est pas réglementée, son activité est cadrée par les articles législatifs suivants :

— Dans le cas de la construction intégrale d'un bâtiment et au-delà d'une emprise au sol de 150m² maximum ou si le demandeur est une personne morale ou une collectivité locale, l'architecte d'intérieur devra faire appel à un architecte DPLG ou à un architecte DE-HMNOP.

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture - article 4

modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 63:

Par dérogation à l'article 3 de la loi citée ci-dessus, ne sont pas tenues de recourir à un architecte les personnes

physiques ou exploitations agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole qui déclarent vouloir édifier ou modifier, pour elles-mêmes, une construction de faible importance dont les caractéristiques, et notamment la surface maximale de plancher, sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. Ces caractéristiques peuvent être différentes selon la destination des constructions. Le recours à l'architecte n'est pas non plus obligatoire pour les travaux soumis au permis de construire ou à l'autorisation, qui concernent exclusivement l'aménagement et l'équipement des espaces intérieurs des constructions et des vitrines commerciales ou qui sont limités à des reprises n'entraînant pas de modifications visibles de l'extérieur. Pour les constructions édifiées ou modifiées par les personnes physiques, à l'exception des constructions à usage agricole, la surface maximale de plancher déterminée par ce décret ne peut être supérieure à 150 mètres carrés.

— Responsabilité de l'architecte d'intérieur

Article n° 1792 du code civil

Tout constructeur d'un ouvrage est responsable de plein droit, envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage, des dommages, même résultant d'un vice du sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination. Une telle responsabilité n'a point lieu si le constructeur prouve que les dommages proviennent d'une cause étrangère.

Article 1792-2 du code civil

La présomption de responsabilité établie par l'article 1792 s'étend également aux dommages qui affectent la solidité des éléments d'équipement d'un ouvrage, mais seulement lorsque ceux-ci font indissociablement corps avec les ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert. Un élément d'équipement est considéré comme formant indissociablement corps avec l'un des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert lorsque sa dépose, son démontage ou son remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent disposer d'une certification de niveau 6 et présenter un portfolio dans le domaine de l'architecture intérieure, du design d'espace, de la scénographie, du design, ou de l'architecture et indispensable.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- Le Jury est composé de professionnels extérieurs à l'autorité de certification et des représentants de l'école
- Mode de désignation : Le président est désigné par le jury
- Nombre de personnes composant le jury : 5
- 20% représentants de l'école

80 % représentants professionnels extérieurs à l'autorité de certification

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- Le Jury est composé de professionnels extérieurs à l'autorité de certification et des représentants de l'école
- Mode de désignation : Le président est désigné par le jury
- Nombre de personnes composant le jury : 5
- 20% représentants de l'école

80 % représentants professionnels extérieurs à l'autorité de certification

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- Le Jury est composé de professionnels extérieurs à l'autorité de certification et des représentants de l'école
- Mode de désignation : Le président est désigné par le jury
- Nombre de personnes composant le jury : 5
- 20% représentants de l'école

80 % représentants professionnels extérieurs à l'autorité de certification

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le Jury est composé de professionnels extérieurs à l'autorité de certification et des représentants de l'école
- Mode de désignation : Le président est désigné par le jury
- Nombre de personnes composant le jury : 5
- 20% représentants de l'école

80 % représentants professionnels extérieurs à l'autorité de certification

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Le Jury est composé de professionnels extérieurs à l'autorité de certification et des représentants de l'école
- Mode de désignation : Le président est désigné par le jury
- Nombre de personnes composant le jury : 5
- 20% représentants de l'école

80 % représentants professionnels extérieurs à l'autorité de certification

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 257 €
Selon la branche	6 257 € – 6 631 €
Prise en charge	Branches concernées
6 257 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 631 €	CPNE FP Commerce de Détail de l'Horlogerie Bijouterie, CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
6 273 €	CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Base légale

Date de décision	10/02/2021
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/02/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2019	10	1	100 %	88 %
2018	25	0	100 %	78 %
2017	10	0	89 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP23667

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37269

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://autograf.fr/formations/mastere-architecte-designer-d-interieur>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35257/>